

<p style="text-align: center;">LISTE PPP 2014 MANIFESTATION D'INTERET</p>

CONTENU DU DOSSIER DE CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le Dossier de Capacités Techniques et Financières est rédigé en français ou en anglais, de même que les états financiers. Il contient les informations suivantes :

- **Informations générales sur le Candidat** : le Candidat devra fournir la composition exacte (y compris les pourcentages de participation) de son actionnariat et les informations indiquées en Annexe 1, sur chacun des membres du groupement ;
- **Synthèse des états financiers** pour les années 2012, 2011 et 2010 pour l'entreprise ou pour chacune des sociétés en cas de groupement, permettant de remplir les Critères de Capacités Techniques et Financières ;
- **Informations relatives aux performances techniques et financières de l'entreprise** ou des sociétés du groupement telles que décrites en Annexe 2 permettant de démontrer le respect des Critères de Capacités Techniques et Financières.
- **Présentation du concept ou de l'idée de projet** selon les indications de l'Annexe 3.

Critères de Capacités Techniques et Financières

Pour être admis (c'est-à-dire justifier de capacités techniques et financières), le Candidat devra obligatoirement, individuellement ou solidairement, remplir l'ensemble des conditions ci-dessous :

- **Condition 1** : Critère de capacités techniques
- Avoir une expérience adéquate dans la réalisation de projets analogues (à celui concerné), en tant que promoteur, maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou maître d'œuvre dans des projets analogues de moyenne à grande envergure. Le paramètre utilisé pour évaluer cette condition sera le coût cumulé du montant des investissements (réalisés au cours des 3 dernières années, individuellement ou solidairement) en projets analogues, qui devra être égal à au moins vingt-cinq (25) milliards de francs CFA.

- **Condition 2** : Répondre aux conditions financières suivantes :

- Avoir (individuellement ou solidairement) une situation nette pouvant attester de la solvabilité de l'entreprise. Par situation nette on entend la somme des comptes suivants : capital (versé ou non), primes d'émission, de fusion et d'apport, écarts de réévaluation, réserves, report à nouveau, pour le groupement et les filiales ou associées aux membres du groupement. Dans le cas où un membre du groupement détiendrait des participations minoritaires dans des opérateurs d'infrastructures, les situations nettes immobilisées de ces derniers seront comptabilisées au prorata desdites participations pour déterminer la situation nette dudit membre, qui sera reprise au bénéfice du groupement. Cette condition sera évaluée sur la base des derniers états financiers audités de l'entreprise ou des membres du groupement, qui devront être ceux de l'exercice clos en 2012 ou les plus récents disponibles ;

Et,

- Soit avoir un ratio d'endettement (montant des capitaux propres consolidés divisé par la somme du montant de la dette financière à long-terme et des capitaux propres consolidés) ne dépassant pas soixante pour cent (60%). Par capitaux propres consolidés on entend la somme des comptes suivants : capital, primes d'émission, de fusion et d'apport, réserves consolidées, report à nouveau et résultat net de l'exercice.
- Soit avoir un Excédent net d'exploitation (somme du résultat d'exploitation et du résultat financier, de laquelle sont déduites les charges de dotations aux amortissements et provisions) au moins égal à un milliard de francs CFA.

Si l'entreprise ou une quelconque des sociétés du groupement, notamment le Chef de File, justifie d'une situation nette supérieure à cinq (5) milliards de francs CFA, calculée sur la base des derniers états financiers audités, qui devront être ceux de l'exercice clos en 2012 ou les plus récents disponibles, alors le candidat est considéré répondre à la présente condition 2 relative aux critères de capacités financières.

Il est de la responsabilité du Candidat de soumettre de manière claire, objective et non ambiguë, les informations permettant d'évaluer si l'ensemble des Critères de Capacités Techniques et Financières sont remplis. En cas de besoin, le taux de change utilisé pour l'évaluation des paramètres financiers mentionnés dans les Critères de Capacités Techniques et Financières sera celui publié par la BEAC à la date du 1^{er} Janvier 2014:

- Pour l'évaluation de la condition 1, les montants d'investissement seront calculés en francs CFA sur la base du taux de change au 1^{er} Janvier 2014, un euro équivalent à 655,957 FCFA ;
- Pour l'évaluation de la condition 2 et en cas de besoin, les données financières seront traduites en francs CFA, sur la base du taux de change au 1^{er} Janvier 2014. Par ailleurs, il pourra être joint une lettre des auditeurs de la société qui permet de remplir la

condition2, indiquant le montant des données financières nécessaires pour remplir cette condition2.

Expertise en montage de projets

Il n'a pas été introduit de condition relative à l'expertise dans l'exploitation, la gestion et la maintenance de projets analogues dans le présent document. Le Contrat de Partenariat pourrait cependant introduire des clauses en vue de s'assurer que la société de projet disposera d'une capacité appropriée dans les domaines ci-dessus évoqués. Cette expertise pourra soit exister au sein de l'entreprise ou du groupement (consortium ou société unique), soit être amenée par des prestataires de service recrutés par la société de projet par le biais d'un contrat particulier.

Il sera demandé au Candidat de démontrer son expertise (individuellement ou solidairement) dans ce domaine. Dans le cas où l'expertise est amenée par un ingénieur expert ou un bureau d'ingénieurs experts ne faisant pas partie de l'entreprise ou du groupement, celui-ci devra s'attacher contractuellement leurs services pour une durée et selon des conditions qui seront définies dans les documents contractuels.

ANNEXE 1 :

INFORMATIONS GENERALES

1. Nom de la société
2. Adresse du siège administratif
3. Contact
4. Téléphone
5. Fax
6. Télex
7. Adresse du siège social de la société
8. Année de constitution, d'enregistrement ou d'immatriculation de la société
9. Liste des actionnaires détenant au moins 5% du capital (nom, nationalité, participation)
10. Présentation sommaire de la société et de ses activités
11. Rapport d'activité de l'année 2012
12. Email / site Internet

N.B. : L'ensemble de ces informations doit être fourni par chacune des sociétés membres du groupement ou des associés

ANNEXE 2

PERFORMANCES TECHNIQUES ET FINANCIERES

1. Description sommaire des projets analogues réalisés en tant que promoteur, maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué. Les descriptions devront comprendre en plus de la présentation succincte, les montants d'investissements correspondants à ces travaux et l'année pendant laquelle ils ont été réalisés. Au cas où le projet concerné était réalisé en mode Bot, bien vouloir indiquer les informations non confidentielles sur le contrat en question : (partenaire public, missions confiées au partenaire privé, durée du contrat, modalités de rémunération, biens de retours, garanties fournies de part et d'autre, etc.). Les montants devront être indiqués en euros ou en francs CFA.
2. Etats financiers audités des trois derniers exercices disponibles.
3. Lettre signée par les auditeurs de la société permettant de remplir le critère 2 de Capacités Techniques et Financières.
4. Si un membre du groupement ou ses associés a des références dans le domaine du projet sollicité, participations détenues ou par une société du même groupe qu'il contrôle dans le capital de sociétés opérant dans les infrastructures et ou bâtiments à caractère public; et description sommaire de chacune de ces sociétés.

Pour les besoins de la présente Annexe :

Maître d'ouvrage	Désigne l'entité pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés.
Maître d'ouvrage délégué	Désigne l'entité qui se voit confier par le maître d'ouvrage l'exécution en son nom et pour son compte de tout ou partie des missions de maîtrise d'ouvrage.

N.B. : En cas de groupement, l'ensemble de ces informations ci-dessus doit être fourni par tous les membres du groupement afin de permettre à celui-ci de remplir les Critères de Capacités Techniques et Financières.

ANNEXE 3

PRESENTATION DU CONCEPT OU DE L'IDEE DU PROJET

LA présentation sommaire du concept ou de l'idée du projet devra être présentée selon les éléments ci-après.

Désignation

Description sommaire

1/ Vision

2/ Objectifs

3/ Description sommaire

4/ Services envisagés

5/ Montant total de l'investissement projeté MFCFA

6/ Durée des constructions envisagées (années)

7/ Durée anticipée de l'exploitation (années)

8/ Plan de financement
Part en fonds propres
Part d'emprunts

9/ Attentes envers le partenaire public

10/ Plan de commercialisation des produits issus du projet

11/ Durée du contrat proposé (construction + exploitation)

12/ Prix de vente moyen projeté par service

13/ Effectif total du personnel envisagé



COMMUNIQUE N° 004 /CAB/MINEPAT DU 25 FEV 2014

Relatif à la liste des projets à réaliser en Partenariats Public-Privé pour le compte de l'exercice 2014.-

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire communique :

Dans le cadre de la conduite de son Programme d'Investissement, le Gouvernement informe les investisseurs nationaux et internationaux que les projets ci-après ont été retenus pour être réalisés en Partenariats Public-Privé (PPP).

NUMERO	DESIGNATION	PARTENAIRE PUBLIC
01	Construction de l'Autoroute Yaoundé-Douala, section Bot-Makak-Douala.	- MINTP
02	Technopole Agro-alimentaire des hautes terres « Agrotech ».	- MINIMIDT - MINEPAT
03	Fourniture des équipements, Aménagements, Exploitation et Maintenance de centrales de concassage.	- MINEPAT - MINTP
04	Construction, exploitation et maintenance de la ligne de chemin de fer Douala-Limbé.	- MINT - MINEPAT
05	Construction, exploitation et maintenance de la ligne de chemin de fer Edéa-Kribi-Lolabé.	- MINT - MINEPAT
06	Construction, exploitation et maintenance d'un aménagement hydroélectrique sur la Sanaga à Kikot.	- MINEE
07	Construction, exploitation et maintenance d'un barrage colinéaire à Moudour Wang sur la Hina.	- MINEE - MINEPAT
08	Conception, financement, construction, exploitation et maintenance d'une centrale éolienne sur le mont Bamboutos.	- MINEE - MINEPAT
09	Construction, exploitation et maintenance de trois centres commerciaux modernes à Bamenda.	- Communauté Urbaine de Bamenda

10	Aménagement, exploitation et entretien d'un Parc Urbain sous forme de forêt urbaine dans la vallée Besseké à Douala.	- Communauté Urbaine de Douala
11	Aménagement, exploitation et maintenance d'une gare routière multimodale à Bonabéri-Douala.	- Communauté Urbaine de Douala
12	Conception, financement, construction et maintenance d'une ligne électrique 225 KV Kribi-Yaoundé.	- MINEE
13	Aménagement d'un technopole bois dans l'interzone Est-Sud.	- MINIMIDT - MINFOF - MINEPAT
14	Aménagement touristique du Lac Municipal de Yaoundé.	- MINTOUL - MINHDU - Communauté Urbaine de Yaoundé

Les investisseurs intéressés sont attendus au siège du CARPA, situé au quartier Hippodrome, Immeuble SAAR, BP 33.745 Yaoundé, Téléphone : (237) 22 23 92 92, FAX : (237) 22 23 92 78, pour retirer le modèle de *Dossier de Capacités Techniques et Financières (DCTF)* sur la base duquel ils sont appelés à manifester leur intérêt au plus tard le 31 mars 2014. Le modèle de Dossier de Capacités Techniques et Financières peut également être téléchargé sur le site web du CARPA à l'adresse www.ppp-cameroun.cm.

A compter du 10 avril 2014, les dossiers de manifestation d'intérêt reçus seront analysés et évalués, en vue d'établir une liste restreinte des candidats par projet. Sur la base de cette liste restreinte, les cinq (05) meilleurs candidats pour chaque projet seront invités à participer à un Appel d'Offres Restreint. Ledit Appel d'Offres donnera suite au dialogue de pré-qualification et à la négociation des termes d'un Contrat de Partenariat avec l'investisseur qui sera déclaré adjudicataire./-

25 FEV 2014

Yaoundé, le _____

Le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire,



[Signature]

Emmanuel NGANOU DJOUMESSI